Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2012)

Heft: 38

Artikel: Le premier pilier en Europe : réfromes en cours

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-831568

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le premier pilieren Europe Réformes en cours

Royaume-Uni •

Age de retraite 65 ans (H), 60 ans (F)

Durée de cotisation 30 ans

Décote par année manguante 1/30

Réforme relèvement progressif de l'âge de retraite à 65 ans pour les femmes de 2010 à 2020. A partir de là, l'âge de la retraite va augmenter progressivement et simultaentre 2024 et 2046

Age de retraite 67 ans

Anticipation entre 60-62 ans si nés entre 1952

Durée de cotisation entre 40 et 41.5 ans suivant

l'année de naissance

Décote par trimestre manquant 1.625% et 1.25%

me relèvement de l'âge de la retraite de

Belgique

Age de retraite 65 ans

Anticipation 60 ans si 35 années de cotisation au moins

Durée de cotisation 45 ans

Décote par année manquante 1/45

Réforme relèvement de l'âge de la retraite anticipée de 60 à 62 ans de 2012 à 2016 et durcissement des conditions d'octroi

Luxembourg

Age de retraite 65 ans

Anticipation 57 ans Durée de cotisation 40 ans

Décote par année manquante 1/40

Réforme dès 2013, baisse des pensions de 14%, avec possibilité de travailler 3 ans de plus pour compenser la perte

Suisse

Age de retraite 65 ans (H), 64 ans (F) Anticipation 63 ans (H), 62 ans (F) Durée de cotisation 44 ans (H), 43 ans (F) Décote par année manquante 1/44

Autriche

Age de retraite 65 ans (H), 60 ans (F) Anticipation 62 ans ou 60 ans si travail pénible exercé depuis 10 ans

Durée de cotisation 45 ans

Réforme de 2024 à 2033, augmentation progressive de l'âge de retraite des femmes pour atteindre celui des homme

Danemark

age de retraite 65 ans

Durée de cotisation 40 ans de résidence au Danemark

Décote par année manquante 1/40

Réforme relèvement progressif de l'âge de la retraite tous les 6 mois de 65 à 67 ans pour les personnes nées à partir de 1954. Pour les personnes nées à partir de 1963, l'âge de la retraite sera ensuite couplé à l'évolution de l'espérance de vie, de sorte que la durée moyenne de retraite soit de 14.5 années. Si l'espérance de vie augmente, l'âge de la retraite légal devra s'adapter en conséquence. Selon les prévisions démographiques, l'âge de la retraite devrait se monter à 71 ans en 2045

Grèce

Age de retraite assuré avant le 1.1.93, 65 ans (H), 60 ans (F); assuré après le 1.1.93, 65 ans

Anticipation 55 ans

Durée de cotisation 35 ans ou 10'500 jours

Décote par mois manquant 1/267

Réforme dès 2013, plafond du versement des pensions supplémentaires; relèvement de l'âge légal pour la pension anticipée (60 ans, avec 35 années de cotisations); relèvement de l'âge de retraite des femmes ayant à charge 3 enfants (56 à 59 ans), 4 enfants (53 à 57 ans) et 5 enfants (50 à 55 ans) •

Durée de cotisation pas de durée max. mais pas de décote si 65 ans et 45 années

décote par mois manguant, coefficient de 0.3%



